



Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 17 juillet 2007

COMMUNIQUE
relatif à la publication du rapport de Mme Dominique ACKER
sur la mise en œuvre du compte épargne temps
dans les établissements publics de santé

Madame Dominique ACKER, conseillère générale des établissements de santé, a élaboré un rapport qui lui avait été demandé en mai 2006 par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la Santé en vue de présenter un état des lieux du compte épargne temps (CET) dans les établissements publics de santé.

Le rapport ACKER permet d'objectiver et de synthétiser les observations relatives à la mise en oeuvre du CET dans la fonction publique hospitalière

Ce rapport fournit en effet des éléments de bilan de la mise en œuvre des 35 heures dans la fonction publique hospitalière à travers la photographie d'une situation arrêtée au 31 décembre 2005.

Le rapport Acker favorise ainsi une prise de conscience quant aux difficultés de mise en oeuvre du dispositif de réduction du temps de travail dans le secteur hospitalier et présente des pistes d'amélioration.

Il fournit des indications sur la répartition des jours cumulés dans les CET par les différentes catégories de personnels, et leur éventuelle corrélation avec le nombre de postes vacants dans les établissements.

Si le rapport ACKER relève que le dispositif du compte épargne temps reste un outil incontournable dans le fonctionnement des établissements, il pointe néanmoins les difficultés de pilotage du dispositif. Il présente donc une série de recommandations pour améliorer la maîtrise du dispositif tant en termes de gestion financière qu'en termes d'organisation des activités et d'approche collective du travail.

Les pistes d'amélioration du dispositif évoquées par le rapport ACKER mentionnent notamment les recommandations suivantes :

- monétarisation des jours placés en compte épargne temps grâce au fond pour l'emploi hospitalier ;
- récupération des jours épargnés sur le CET par un exercice à temps partiel;
- départ à la retraite anticipé ;
- étude sur la conversion des jours en cotisations de retraite complémentaire ;
- assouplissement du délai de prise des congés au delà de 10 ans ;
- accompagnement des établissements de santé dans la maîtrise des outils de gestion du temps de travail ;
- paiement des jours épargnés aux ayants-droit en cas de décès...

*

**

Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, M. Eric WOERTH et M. André SANTINI ont pleinement conscience du travail exemplaire mené par les personnels médicaux et non médicaux des établissements publics de santé, travail qui permet aux Français de bénéficier d'un système de soins très performant.

C'est pourquoi ils ont choisi de rendre public le rapport ACKER dont ils souhaitent que les données qu'il contient soient prises en compte dans l'élaboration de solutions adaptées aux contraintes du monde hospitalier et des professionnels de santé.

Le rapport ACKER fera ainsi partie des éléments d'appréciation et de bilan dont disposeront le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique afin de mener le travail préalable à la mise en œuvre du projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat au sein de la fonction publique que vient de leur confier le Premier ministre. En effet, ce travail préparatoire intègre notamment un bilan du compte épargne temps dans la fonction publique et une évaluation de ses conséquences sur la gestion des ressources humaines.

Le rapport est disponible sur le site internet du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports à l'adresse suivante <http://www.sante.gouv.fr/>

Contacts presse :

Service de presse - Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports :

Géraldine Dalban-Moreynas, conseillère pour la Communication et la Presse : 01 40 56 40 14

Service de presse – Ministère du Budget, des Comptes publics et

Et de la Fonction pulique

Eva Quickert-Menzel, conseillère pour la Communication et la Presse : 01 53 18 42 96